

# Fabrique d'église - Saint-Brice (Nouvelles) - Budget 2022

Rapport officiel

Siège social:

7022

Ville de Mons  
Diocèse de Tournai  
Province de Hainaut

Numéro de fabrique: FE85004

## Le président

Pierre Poivre  
Rue du compte 27  
7022 Nouvelles

0495 16 18 05  
vet.poipi@gmail.com

## Le secrétaire

Jean-François Michel  
rue d'Asquillies 41  
7022 Nouvelles

0478 28 97 49  
jeanfrancois.michel@camair.be

## Le trésorier

Michel Renglet  
Rue Wauters 8  
7022 Harveng

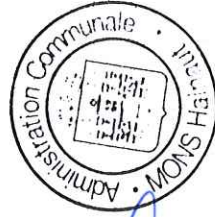
michel.renglet@alumni.umons.ac.be  
✉ adresse de correspondance

## Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 01/04/2021 (approuvé par la Commune le 21/06/2021)
- Pour le calcul du résultat présumé 2021: le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 01/08/2020 et approuvé par la Commune le 01/09/2020

## Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique:
- Transmis à la Commune et au Diocèse de Tournai:
- Reçu à la Commune: 27/08/2021
- Reçu au Diocèse de Tournai:
- Décision du Diocèse de Tournai:
- Décision de la Commune:



*[Handwritten signature]*

## Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2021 (budget 2022)

Le calcul du résultat présumé de 2021 se base sur les 2 étapes suivantes:

- le résultat définitif du compte annuel 2020 arrêté par le conseil de fabrique le 01/04/2021 (approuvé par la Commune le 21/06/2021)
- le budget initial 2021 arrêté par le conseil de fabrique le 01/08/2020 et approuvé par la Commune le 01/09/2020

Actif		Passif	
Boni du compte 2020	8.068,19	Déficit du compte 2020	
Boni du budget 2021 (après modifications éventuelles)		Déficit du budget 2021 (après modifications éventuelles)	
Crédit inscrit à l'art. D52 des dépenses du budget 2021		Crédit inscrit à l'article R20 des recettes du budget 2021	3.490,51
Total A	8.068,19	Total B	3.490,51
Différence (A-B) = (Boni - Mali)*			4.577,68
Observations du trésorier et du conseil de fabrique - révision			
Résultat présumé après révision (par le trésorier)			4.577,68

\*Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R20 des recettes.

Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D52 des dépenses.

**Le résultat présumé de 2021 est de 4.577,68 euros en positif, ce montant s'ajoute à l'art. R20 des recettes du budget 2022.**

## Observations et explications

---

Néant

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
<b>RECETTES</b>	<b>16.919,56</b>	<b>7.147,60</b>		
<b>CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>13.429,05</b>	<b>2.569,92</b>		
R01. Loyers de maisons	600,00	600,00		
R02. Fermages de biens en argent				
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent				
R04. Rentes foncières en argent				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent				
R06. Revenus des fondations, rentes	65,23	65,00		
R07. Revenus des fondations, fermages et maisons	110,88	113,40		
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque				
R09. Intérêts en rentes sur l'État				
R10. Intérêts à la Caisse d'Épargne				
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs				
R12. Coupes de bois				
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes				
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations				
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	75,00	75,00		
R17. Supplément pour les frais ordinaires du culte				
R18. Autres recettes ordinaires	12.577,94	1.566,52		
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS				
R18B. Précompte professionnel retenu à la source				
R18C. Remboursements				
R18D. Occupation de l'église		150,00		
R18E. Antenne relais GSM				
R18F. Divers (recettes ordinaires)				
<b>CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>3.490,51</b>	<b>4.577,68</b>		
R19. Boni du compte de l'exercice précédent	3.490,51			
R20. Boni présumé de l'exercice précédent		4.577,68		
R21. Emprunts				
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.				
R23. Remboursements de capitaux				
R24. Donation, legs				
R25. Subsidés extraordinaires de la commune				
R26. Subsidés extraordinaires de la province				
R27. Subsidés extraordinaires de la R.W.				
R28. Autres (recettes extraordinaires)				
R28A. Solde de subsidé ordinaire reçu dans les limites du compte				
R28B. Solde de subsidé extraord. reçu dans les limites du compte				

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
<b>DÉPENSES</b>	<b>8.851,37</b>	<b>7.147,60</b>		
<b>CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE</b>	<b>522,03</b>	<b>2.875,00</b>		
Objets de consommation				
D01. Pain d'autel		20,00		
D02. Vin		20,00		
D03. Cire, encens et chandelles	205,94	100,00		
D04. Huile pour lampes ardentes				
D05. Éclairage	172,94	250,00		
D06. Autres				
D06A. Combustible chauffage		2.000,00		
D06B. Eau	130,75	150,00		
D06C. Divers (objets de consommation)				
D06D. Divers (objets de consommation)				
Entretien du mobilier				
D07. Entretien des ornements et vases sacrés				
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie				
D09. Blanchissage et raccommodage du linge		80,00		
D10. Nettoyement de l'église (produits)		50,00		
D11. Autres (entretien du mobilier)				
D11A. Matériel pour entretien de l'église				
D11B. Divers (entretien du mobilier)				
Autres frais nécessaires à la célébration du culte				
D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires				
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires				
D14. Achat de linge d'autel				
D15. Achat de livres liturgiques	12,40	205,00		
<b>CHAPITRE II. DÉPENSES SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DU CONSEIL COMMUNAL</b>	<b>8.329,34</b>	<b>4.272,60</b>		
<b>I. Dépenses ordinaires</b>	<b>8.329,34</b>	<b>4.272,60</b>		
Gages et traitements (montants bruts)				
D16. Traitement brut du clerc				
D17. Traitement brut du sacristain	34,71	150,00		
D18. Traitement brut des chantres				
D19. Traitement brut de l'organiste		150,00		
D20. Organiste remplaçant				
D21. Traitement des enfants de chœur				
D22. Traitement brut des sonneurs				
D23. Traitement brut du porte-croix				
D24. Traitement brut du bedeau				

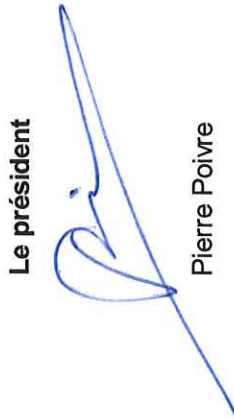
	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Évêché	Montants rectifiés par la Commune
D25. Charges de la nettoyeuse ALE (chèques + assurance)	D25.			
D26. Traitement brut de la nettoyeuse	D26.	250,00		
Réparation et entretien				
D27. Entretien et réparation de l'église	D27.	2.088,94		
D28. Entretien et réparation de la sacristie	D28.			
D29. Entretien et réparation du cimetière	D29.			
D30. Entretien et réparation du presbytère	D30.			
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	D31.	500,00		
D32. Entretien et réparation de l'orgue	D32.			
D33. Entretien et réparation des cloches	D33.			
D34. Entretien et réparation de l'horloge	D34.	4.678,24		
D35. Autres	D35.			
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage	D35A.	48,06		
D35B. Entretien et réparation de l'extincteur	D35B.	78,57		
D35C. Entretien de nettoyage	D35C.			
D35D. Installations techniques (système d'alarme, caméras de surveillance, ...)	D35D.			
D35E. Divers (réparations d'entretien)	D35E.			
Dépenses diverses				
D36. Supplément de traitement au curé	D36.			
D37. Supplément de traitement au vicaire	D37.			
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	D38.			
D39. Honoraires des prédicateurs	D39.			
D40. Abonnement à 'Église de Tournai'	D40.	244,00		
D41. Remises allouées au trésorier	D41.	40,00		
D42. Remises allouées à l'Évêché	D42.			
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	D43.	70,00		
D44. Intérêts des capitaux dus	D44.			
D45. Papiers, plumes, encres, registres de la fabrique, etc.	D45.	90,00		
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D46.	29,19		
D47. Contributions	D47.	294,69		
D48. Assurance contre l'incendie	D48.	284,34		
D49. Fonds de réserve	D49.	320,00		
D50. Autres dépenses ordinaires	D50.			
D50A. Charges sociales	D50A.	121,00		
D50B. Précompte professionnel versé	D50B.			
D50C. Avantages sociaux bruts	D50C.			
D50D. Assurance responsabilité civile	D50D.	80,00		
D50E. Assurance loi	D50E.	100,00		
D50F. Assurance R.C. objective	D50F.	110,00		

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
	D50G. Médecine du travail			
	D50H. SABAM	50,60	50,60	
	D50I. Reprobel	22,00	22,00	
	D50J. Maintenance informatique	60,00	36,00	
	D50K. Processions / événements			
	D50L. Frais bancaires	35,00		
	D50M. Divers (dépenses diverses)	70,00		
	D50N. Divers (dépenses diverses)			
	<b>II. Dépenses extraordinaires</b>			
	D51. Déficit du compte de l'exercice précédent			
	D52. Déficit présumé de l'exercice précédent			
	D53. Placement de capitaux			
	D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier			
	D55. Décoration et embellissement de l'église			
	D56. Grosses réparations, construction de l'église			
	D57. Grosses réparations du cimetière			
	D58. Grosses réparations du presbytère			
	D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties			
	D60. Frais de procédure			
	D61. Autres dépenses extraordinaires			
	D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur			
	D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur			
	D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur			
	D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur			
	D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur			
	D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur			
	<b>RÉCAPITULATION - DÉPENSES</b>			
	Dépenses arrêtées par l'Evêché	522,03	2.875,00	
	Dépenses soumises à l'approbation de l'Evêque et de la tutelle - ordinaires	8.329,34	4.272,60	
	Dépenses soumises à l'approbation de l'Evêque et de la tutelle - extraordinaires			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>8.851,37</b>	<b>7.147,60</b>	

	Compte 2020	Budget 2022	Montants rectifiés par l'Evêché	Montants rectifiés par la Commune
<b>BALANCES</b>				
<b>TOTAL - RECETTES</b>				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	13.429,05	2.569,92		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	12.577,94	1.566,52		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	3.490,51	4.577,68		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	3.490,51	4.577,68		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>16.919,56</b>	<b>7.147,60</b>		
<b>TOTAL - DÉPENSES</b>				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	522,03	2.875,00		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	8.329,34	4.272,60		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	0,00	0,00		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	0,00	0,00		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>8.851,37</b>	<b>7.147,60</b>		
<b>RÉSULTAT (excédent / mail)</b>	<b>8.068,19</b>	<b>0,00</b>		

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le

Le trésorier  
  
 Michel Renglet

Le président  
  
 Pierre Poivre

Le secrétaire  
  
 Jean-François Michel

Les membres  
  
 LICENS NACC

  
 GERON BOY